"Copie certifiée conforme à l'origine"

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING
Adresse de l'entreprise :
ZI LES MANGLES ACAJOU
Numéro SIRET* 44088982200019

Durée ex. en nombre de mois* 12
Durée de l'ex. précédent* 12
97232 LE LAMENTIN
Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 31/12/2025			31/12/2024	
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA					
I Frais d'établissement *	AB		AC			
A N Frais de développement*	CX		CQ			
C C Concessions, brevets et droits similair	AF	3 078	AG	3 078		
T Fonds commercial (1)	AH	300 000	AI			
I R Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	300 000	300 000	
F P Immo. incorp. en cours et av. et acptes	AL		AM			
Terrains	AN		AO			
I C Constructions	AP		AQ			
M Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	13 824	AS	5 657	8 167	
M R Autres immobilisations corporelles	AT	368 558	AU	292 752	75 805	
P Immobilisations en cours, av. et acpte	AV		AW		92 836	
B Participations	CS		CT			
I F Titres immobilisés de l'act. de portef.	CU		CV			
L I Créances rattachées à des participat°	BB		BC			
I N Autres titres immobilisés	BD		BE			
S Prêts	BF		BG			
E Autres immobilisations financières *	BH	55 350	BI	55 350	55 350	
TOTAL (II)	BJ	740 810	BK	301 488	439 322	458 903
A S Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C T En cours de production de biens	BN		BO			
T En cours de production de services	BP		BQ			
C Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C K Marchandises	BT	969 709	BU	30 081	939 628	1 032 815
I S Avances et ac. versés sur cdes	BV	177 761	BW		177 761	48 475
R C Clients et comptes rattachés (3)*	BX	509 523	BY	28 608	480 915	739 021
C R Autres créances (3)	BZ	92 078	CA		92 078	123 646
U E Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L D VMP(dt act° propres)	CD		CE			
I Disponibilités	CF	898 323	CG		898 323	1 344 236
Charges constatées d'avance (3)*	CH	69 098	CI		69 098	46 126
R E **TOTAL (III)**	CJ	2 716 492	CK	58 689	2 657 802	3 334 318
G Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
U Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L Ecart de conv. actif et diff. d'éval. (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	3 457 301	1A	360 177	3 097 125	3 793 221

Renvois : (1) Dont droit au bail ☐ (2) part à - d'1 an des immob fin. nettes : CP ☐ (3) Part à + d'un an CR ☐

Clause de rés. de prop. :* Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

KA

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING — Néant

			Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	305 934	354 827
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	368 033	251 107
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	**684 967**	**616 934**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 041	1 804
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	1 737 299	1 792 341
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	170 456	976 055
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	284 784	174 053
	Dettes fiscales et sociales	DY	206 937	221 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 640	10 640
	Instrument financier à terme	D1		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 412 158	3 176 287
	Ecarts de conversion passif et différence d'évaluation*	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 097 125	3 793 221

Renvois				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 412 158	3 176 287
(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	2 041	1 804

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

VA

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

Néant [] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ		D8	D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I			KD	303 078	KE	KF
C	Terrains			KG		KH	KI
	Cons truc tions	- Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK	KL
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN	KO
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP		KQ	KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant M3	KS	13 824	KT	KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*		KV	359 955	KW	KX 24 899
E		- Matériel de transport*		KY	1 691	KZ	LA
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	33 610	LC	LD 1 112
		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF	LG
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
E	Avances et acomptes			LK		LL	LM
S	TOTAL III			LN	409 079	LO	LP 26 011
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U		8V	8W
I	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
N	Prêts et autres immobilisations financières			1T	55 350	1U	1V
	TOTAL IV			LQ	55 350	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)			0G	767 507	0H	0J 26 011

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévl légale ou éval en équ: valeur d'origine des immobilisations en fin 4
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0	D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV	LW 303 078	1X
	Terrains				LX	LY	LZ
C	Constructions	- Sur sol propre			MA	MB	MC
		- Sur sol d'autrui			MD	ME	MF
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG	MH	MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ	MK 13 824	ML
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM 42 374	MN 342 480	MO
E		- Matériel de transport			MP	MQ 1 691	MR
L		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS 10 334	MT 24 387	MU
		- Emballages récupérables et div			MV	MW	MX
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
E	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
S	TOTAL III				NG 52 708	NH 382 382	NI
F	Participations évaluées (mise en équi.)				0U	M7	0W
	Autres participations				0X	0Y	0Z
I	Autres titres immobilisés				2B	2C	2D
N	Prêts et autres immob. financières				2E	2F 55 350	2G
	TOTAL IV				NJ	NK 55 350	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K 52 708	0L 740 810	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VA

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2026

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

Néant [] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

KA

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	3 078	PF		PG		PH	3 078	
TOTAL I	RK	3 078	RM		RN		RO	3 078	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY		
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	3 107	QA	2 550	QB		QC	5 657	
Autres immob. corp. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	280 737	QE	37 530	QF	42 374	QG	275 894	
Autres immob. corp. - Matériel de transport	QH	1 530	QI	89	QJ		QK	1 619	
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 152	QM	5 422	QN	10 334	QO	15 240	
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	305 526	QV	45 591	QW	52 708	QX	298 409	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	308 605	0P	45 591	0Q	52 708	0R	301 488	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat° amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif	DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif	REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP		RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	R		RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. gales., agn	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat bur & inf mob	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb. récup., div.	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL				N			NO
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursemt des obligations			SP	SR

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

Néant [] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC		
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF		
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6		
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM		
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
S	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K		
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER		
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H		
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05		
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X		
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09		
C	sur stocks et en cours	6N	30 874	6P	30 081	6R	30 874	6S	30 081	
I	Sur comptes clients	6T	14 023	6U	14 585	6V		6W	28 608	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	44 897	TY	44 666	TZ	30 874	UA	58 689	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	44 897	UB	44 666	UC	30 874	UD	58 689	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	44 666	UF	30 874			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

VA

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

Néant [] *

CADRE A ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	55 350	UV	UW 55 350
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA	31 040	31 040	
	Autres créances clients	UX	478 483	478 483	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 789	3 789	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM			
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 992	5 992	
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN			
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP			
	Groupes et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	82 297	82 297	
Charges constatées d'avance		VS	69 098	69 098	
TOTAUX		VT	726 048	VU 670 699	VV 55 350
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B ETAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1) : à 1 maximum à l'origine	VG	2 041	2 041		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1) : à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	284 784	284 784		
Personnel et comptes rattachés	8C	89 167	89 167		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	44 857	44 857		
Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E	22 334	22 334		
Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 912	35 912		
Etat et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	14 667	14 667		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	8J	10 640	10 640		
Groupes et associés (2)	VI	1 737 299	1 737 299		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre	8K				
Dette représentative de titres empruntés*	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	2 241 701	VZ 2 241 701		
RENVOI (1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
RENVOI (1) Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
RENVOI (2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

VA

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING — Néant [] * — Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	368 033
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI	5 764	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	6 031
	Amendes et pénalités	WJ	267	Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	107 522
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entr. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
	Reintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		WQ	24 641
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	MB			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	506 227

II. DEDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
	Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV	
		- imposées aux taux de 0%						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales*, Produit net des ent* et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5			
	France Ruralités Revitalisation OV	Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA		XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies 0V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Zone de revitalisation rurale (44 PC	Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI		XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)							
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)				
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	506 227	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)				XL
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)	XN	506 227	XO

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

V.A

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 2058A 2026

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise: SARL 2A HOLDING

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Dons aux organismes d'intérets général	24 641
Total	24 641

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
TASCOM	9K	5 764	9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer	9K	5 764	9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN	5 764	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A**		**ligne WI**		**ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

VIA

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING — Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	251 107
	Prélèvements sur les réserves	0E	48 893
	TOTAL I	0F	300 000
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	300 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	300 000

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				EXERCICE N	EXERCICE N -1	
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	57 000	YQ	987	16 278
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails des postes — Autres achats et charges externes	- Sous-traitance			YT	14 824	13 049
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	438 625	425 534
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 314	8 074
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	522 690	470 230
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	984 452	916 887
Détails des postes — impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE			YW	36 834	35 692
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	24 643	33 452
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	61 477	69 144
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	361 070	455 213
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	73 080	185 081
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2025)*			OB	549 431	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*			ZK	%	%
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH		

Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1)	JL
				PV à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1)	JO
				PV à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère			JJ

Travailleurs indépendants	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	JQ	
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	JR	
	Revenu brut social (si le montant est négatif) (ne pas mettre le signe -)	JS	
	Revenu brut social (si le montant est positif)	JT	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING — Néant

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1	ENSEIGNE NEON - ACTE NOTAIRE	28/02/2002	10 700		10 700		
2	HIGH-TECH SERV GRATTAGE BETONNAGE ROUT	05/04/2008	3 400		3 400		
3	VENIZA CARRELAGE	27/08/2009	4 299		4 299		
4	FTURE ET POSE DE PARQUET/SOLDECO	05/12/2013	7 755		7 755		
5	4 PANNEAUX EN ALU / LUCHETTA	28/11/2013	8 400		8 400		
6	TVX ELECTRICITE/BLANDIN	16/07/2013	4 778		4 778		
7	STARFLOOR/EXPO CARRELAGE	07/03/2019	3 042		3 042		
8	BUT 1 FRIGO	26/10/2007	203		203		
9	INFODOM ORDI ACER+IMP	29/02/2008	2 094		2 094		
10	I PHONE 732 GB/SFR	06/04/2017	499		499		
11	IMP MULTI JET PAGEWIDE/BUREAU VALLEE	15/03/2019	552		552		
12	ASUS X512DA-EJ1150T /BUREAU VALLEE	13/05/2020	969		969		

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		A	B (Ventilation par taux)			C

KA

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2026

(Suite) tableau supplémentaire

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations *

Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
IMPRIMANTE HP COULEUR/BUREAU VALLEE	19/05/2020	629		629		
I PHONE 11 PRO MAX /MEDIA CENTER	14/08/2020	1 429		1 429		
I PHONE 12-256 GO/ EDEN PHONE	09/11/2020	1 289		1 289		
SAMSUNG GALAXY S20 /SFR	11/01/2021	544		544		
SAMSUNG Z FLIP/BUREAU VALLEE	02/06/2022	699		699		
I PHONE 11/PINEAPPLE	07/11/2022	599		599		
CONGELATEUR ARMOIRE/PRIXE MENAGER	25/02/2016	829		829		

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations *

Nat. et date d'acquisition des éléments cédés* Report de la colonne (1)	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
			Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0%	
Report tableau précédent							
IMPRIMANTE HP COULEUR/BUREAU V							
I PHONE 11 PRO MAX /MEDIA CENTER							
I PHONE 12-256 GO/ EDEN PHONE							
SAMSUNG GALAXY S20 /SFR							
SAMSUNG Z FLIP/BUREAU VALLEE							
I PHONE 11/PINEAPPLE							
CONGELATEUR ARMOIRE/PRIXE MEN							
Total							
TOTAL A REPORTER							

KA

13 - SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING — Néant [] *

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine	Imposition répartie :	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
	Total 1				

Origine	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

[] d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME

N° 2059-C 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING

Néant *

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values à 19 %, ou à 15 %	Moins-values à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice	Imputations sur les PVLT à 15 % ou 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

KA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2026

Désignation de l'entreprise : SARL 2A HOLDING — Néant *

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
Prélèv. opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

2A HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €
ZA Les Mangels Acajou, 97232 LE LAMENTIN
RCS de FORT DE FRANCE 440 889 882

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice clos le 31/12/2025

Le 30 juin 2026, à 11h00, les associées de la société 2A HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au ZA Les Mangles Acajou, 97232 le lamentin, sur convocation de la présidence.

L'assemblée est présidée par Kevin AIM

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau des documents suivants :

- les copies de lettres de convocations ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus à la présidence ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

Le Président donne lecture des comptes et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions.

PREMIERE RESOLUTION _ Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes et la lecture du rapport, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un bénéfice de 368 033 €.

KA

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION _ Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice, soit 368 033 euros, comme suit :

Affectation de 368 033 € au compte Autre Réserves

- le compte Autres Réserves est désormais créditeur de 673 967 €.

Compte tenu des réserves et reports antérieurs, le montant total des dividendes versés est de 300 000 € :

- dont 300 000 € provenant des Autres réserves

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement fiscal de 40% pour les personnes physiques y ayant droit, en application de l'article 158.3 du Code Général des Impôt.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Dates de clôture	***Revenus éligibles à l'abattement de 40%***		***Revenus non éligibles à l'abattement***
	Dividendes	***Autres revenus distribués***	
31/12/2024	300 000 €		
31/12/2023	1 000 000 €		
31/12/2022	1 000 000 €		

Cette résolution, mise aux voix est adopté à l'unanimité.

TROISIEME DECISION _ Quitus

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION _ Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à 12h00.

De tout de qui précède, il a été dressé ls présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance

Fait à Le Lamentin
Le 30 juin 2026

AIM KEVIN
(Président de séance)

